

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Recherches Philosophiques Sur Les Preuves Du
Christianisme**

Bonnet, Charles

Geneve, M.DCC.LXXI.

VD18 13401041

Chapitre Neuf. Objections contre le Témoignage, tirées de l'opposition des Miracles avec le Cours de la Nature, ou du conflict entre l'Expérience & les Témoignages rendus aux Faits miraculeux.

urn:nbn:de:gbv:45:1-17234

CHAPITRE NEUF.

Objections
contre le Témoignage,
*tirées de l'opposition des Miracles
avec le Cours de la Nature ,
ou du conflict entre l'Expérience
& les Témoignages
rendus aux Faits miraculeux.*

Réponses.

ICI je me demande à moi-même, si un Témoignage *humain*, quelque certain & quelque parfait que je veuille le supposer, suffit pour établir la Certitude ou au moins la *Probabilité* de Faits qui choquent eux-mêmes les Loix ordinaires de la Nature ?

J'ap-

J'apperçois au premier coup d'Oeil, ^{CHAP. IX.}
 qu'un Fait, que je nomme *miraculeux*,
 n'en est pas moins un *Fait* sensible, pal-
 pable. Je reconnois même qu'il étoit
 dans l'Ordre de la SAGESSE, qu'il fût
 très sensible, très palpable. Un pareil
 Fait étoit donc du ressort des *Sens* : il
 pouvoit donc être l'Objet du *Témoi-
 gnage*.

Je vois évidemment, qu'il ne faut
 que des *Sens* pour s'affurer si un certain
 Homme est *vivant* ; s'il est *tombé ma-
 lade* ; si sa *Maladie augmente* ; s'il se
meurt ; s'il est *mort* ; s'il rend une *odeur
 cadavéreuse*. Je vois encore, qu'il ne
 faut non plus que des *Sens*, pour s'affu-
 rer si cet Homme, qui étoit mort, est
ressuscité, s'il *marche*, *parle*, *mange*,
boit, &c.

Tous ces Faits si sensibles, si palpa-

L 4

bles,

CHAP. IX. bles, peuvent donc être aussi bien l'Objet du *Témoignage*, que tout autre Fait de Physique ou d'Histoire.

Si donc les Témoins dont je parle, se bornent à m'attester ces *Faits*, je ne pourrai rejeter leurs *Dépositions*, sans choquer les *Règles* du *Témoignage*, que j'ai moi-même posées, & que la plus saine Logique prescrit.

Mais ; si ces Témoins ne se bornoient point à m'attester simplement ces *Faits*; s'ils prétendoient m'attester encore la *Manière secrète* dont le *Miracle* a été opéré; s'ils m'affuroient qu'il a dépendu d'une *Prédétermination physique*; leur *Témoignage* sur ce Point de *Cosmologie* (a) me paroîtroit perdre beaucoup de sa force. Pour-

(a) Partie de la Philosophie qui traite des Loix générales & de l'Harmonie de l'Univers.

Pourquoi cela ? c'est que cette *Pré-*
détermination que ces *Témoins* m'at-
 testeroient, n'étant pas du ressort des
Sens, ne pourroit être l'*Objet direct* de
 leur *Témoignage*. Je crois l'avoir prou-
 vé dans le *Chapitre II*.

CHAP. IX.

Ces *Témoins* pourroient, à la véri-
 té, m'attester qu'elle leur a été révélée
 par le *LÉGISLATEUR* LUI - même :
 mais ; afin que je puisse être moralement
 certain qu'ils auroient eu une telle Ré-
 véléation, il me faudroit toujours des
Miracles ; c'est-à-dire, des *Faits* qui
 ne ressortiroient point du *Cours ordi-*
naire de la *Nature* & qui tomberoient
 sous les *Sens*. (b)

Je découvre donc, qu'il y a dans un
Miracle deux *Choses* essentiellement
 diffé-

(b) Consultez le *Chapitre VI*.

 CHAP. IX.

différentes , & que je dois soigneusement distinguer ; le *Fait* & la *Manière* du *Fait*.

La première de ces Choses a un Rapport direct aux Facultés de l'Homme : la seconde n'est en Rapport *direct* qu'avec les Facultés de ces INTELLIGENCES qui connoissent le Secret de l'Oeconomie de notre Monde. (c)

Si toutefois les Témoins rapportoient à l'action de DIEU , les Faits *extraordinaires* qu'ils m'attesteroient ; ce jugement particulier des Témoins , n'infirmé point , à mes Yeux , leur Témoignage ; parce qu'il seroit fort naturel qu'ils rapportassent à l'intervention *immédiate* de la TOUTE-UISSANCE, des

(c) On peut consulter ici les Parties XII & XIII de la *Palingénésie*.

des Faits dont la Cause prochaine & CHAP. IX.
efficiente leur seroit voilée ou ne leur
 auroit pas été révélée.

Mais ; la première Condition du Té-
 moignage, est, sans doute, que les Faits
 attestés ne soient pas *physiquement im-*
possibles ; je veux dire, qu'ils ne soient
 pas contraires aux Loix de la Nature.

C'est l'*Expérience* qui nous découvre
 ces Loix, & le *Raisonnement* en déduit
 des Conséquences théorétiques & prati-
 ques, dont la Collection *systématique* (d)
 constitue la *Science humaine*.

Or, l'*Expérience* la plus constante de
 tous les Temps & de tous les Lieux dé-
 pose contre la *Possibilité physique* de la
 Résurrection d'un Mort.

Ce-

(d) L'Assemblée *méthodique*.

CHAP. IX.

Cependant des Témoins, que je suppose les plus dignes de foi, m'attestent qu'un Mort est *ressuscité*; ils sont unanimes dans leur Déposition, & cette Déposition est très claire & très circonstanciée.

Me voilà donc placé entre deux *Témoignages* directement opposés, & si je les supposois d'égale force, je demeurerois en équilibre, & je suspendrois mon jugement.

Je ne le suspendrois pas apparemment, si l'*Athéisme*, étoit démontré vrai: la Nature n'auroit point alors de **LÉGISLATEUR**: elle seroit à elle-même son propre *Législateur*, & l'*Expérience* la plus constante de tous les Temps & de tous les Lieux, seroit son meilleur Interprète.

Mais; s'il est prouvé que la Nature

a un LÉGISLATEUR, il est prouvé CHAP. IX.
 par cela même, que ce LÉGISLA-
 TEUR peut en modifier les Loix. (e)

Si ces Modifications font des *Faits*
 palpables, elles pourront être l'objet
direct du Témoignage.

Si ce Témoignage réunit au plus haut
 degré toutes les *Conditions* que la Rai-
 son exige pour la validité de quelque
 Témoignage que ce soit; si même il en
 réunit que la Raison n'exige pas dans
 les Témoignages *ordinaires*; il fera,
 ce me semble, *moralement* certain que
 le LÉGISLATEUR aura *parlé*.

Cette Certitude *morale* me paroîtra
 accroître si je puis découvrir avec évi-
 dence le *But* que le LÉGISLATEUR
 s'est proposé en modifiant ainsi les Loix
 de la Nature. (f)

(e) Consultez les Chapitres III, IV & VI.

(f) Consultez le Chapitre VI.

CHAPITRE DIX.

Suite des Objections
*contre la Preuve testimoniale
 relativement aux Faits miraculeux.*

Réponses.

*Considérations générales sur l'Ordre
 physique & sur l'Ordre moral.*

MON Scepticisme (a) ne doit pas en
 demeurer là : les Faits que je
 nomme *miraculeux* sont une *Violation*
 de l'Ordre *physique* : l'*Imposture* est une
Violation de l'Ordre *moral*, quand elle
 a lieu dans des Témoins qui paroissent
 réunir au plus haut point toutes les
 Conditions essentielles au Témoignage.

(a) Mot qui exprime ici le *doute* vraiment *philoso-
 phique* & point du tout ce *doute universel*, qui seroit
 le Tombeau de toutes les Vérités.